

Département de la Drôme

COMMUNE D'EYGALAYES

26560 EYGALAYES

Tél : 04.75.28.41.03

Email : mairie-eygalayes@orange.fr

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 DECEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le onze décembre à seize heures, le Conseil Municipal de la commune d'Eygalayes dûment convoqué en assemblée ordinaire, s'est réuni sous la présidence de Georges ROMEO, Maire, à la Mairie d' Eygalayes.

Membres présents : Georges ROMEO, Marie-Laure MEIRONE, Agnès ARMAND, Kerouan LE ROUX, Annie PASCAL.

Membre absent excusé : Michel PASCAL

Date de la convocation : 27 novembre 2018

Secrétaire de séance : Marie-Laure MEIRONE

Membres en exercice : 6

ORDRE DU JOUR :

- *Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal*
- *Subvention école de Séderon – classe de neige*
- *Contrat d'adhésion à l'assurance chômage auprès de l'URSSAF*
- *Extension du transfert des compétences en matière de GEMAPI*
- *Restauration des matrices cadastrales*
- *Proposition d'achat à Gérard Bonnet de la parcelle sise place du 22 février 1944*
- *Décisions modificatives budgétaires*
- *Convention avec le Centre de Gestion de la Drôme pour la mise en conformité avec le Règlement Général de Protection des Données (RGPD)*
- *Etude de faisabilité du projet éolien*
- *Convention d'adhésion au service commun « ressources administratives » de la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale*
- *Questions diverses*

Début de Séance : 16H

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13 septembre 2018

Georges Roméo revient sur les points débattus lors du précédent conseil municipal :

- ⇒ Le devis accepté pour les travaux de l'église a été transmis à l'entreprise Borel qui a planifié les travaux en avril – mai 2019.
- ⇒ La renégociation de l'emprunt assainissement ne peut aboutir compte tenu des pénalités de remboursement anticipé beaucoup trop élevées.

Approuvé à l'unanimité

Subvention école de Séderon – classe de neige

Georges Roméo présente la demande de subvention de l'école de Séderon pour l'organisation d'une classe de neige en janvier ou février prochain. Un enfant, habitant Eygalayes, participe à ce séjour ; ce qui représente un montant de subvention souhaité de 70 €.

Voté à l'unanimité

Contrat d'adhésion à l'assurance chômage auprès de l'URSSAF

Georges Roméo informe que suite à l'embauche de l'agent technique contractuel, la collectivité doit prendre en charge les indemnités chômage qui pourraient lui être dues. Il propose de signer une convention d'adhésion au régime d'assurance chômage avec l'URSSAF. Les cotisations représentent 5% du salaire brut, soit 17,41 € mensuel.

Voté à l'unanimité

Extension du transfert des compétences en matière de GEMAPI

Georges Roméo rappelle que la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) a déjà été transférée à la communauté de communes et qu'il s'agit là d'étendre le champ de compétence à deux volets facultatifs :

- La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques (alinéa 11 de l'article L.211-7) ;
- L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un aquifère, correspondant à une unité hydrographique incluant également la prévention des inondations (alinéa 12 de l'article L.211-7) ;

Marie-Laure MEIRONE demande si ce n'est pas le SMIGIBA qui s'occupe de l'animation. Georges Roméo répond que ce n'est pas le cas pour l'instant et il en profite pour informer que le SMIGIBA va organiser une journée de sensibilisation sur la thématique de la rivière à l'école de Séderon.

Voté à l'unanimité

Restauration des matrices cadastrales

Georges Roméo informe que la mairie dispose d'anciennes matrices cadastrales qui ont une valeur patrimoniale. Ces documents sont en très mauvais état et sur les conseils de l'archiviste de la communauté de communes et du service des archives départementales, des devis de restauration ont été établis pour un montant de 3 032.70 €. Le département propose un financement à hauteur de 70%. Le conseil municipal doit délibérer pour solliciter le Département de la Drôme pour une aide financière.

Voté à l'unanimité

Convention avec le Centre de Gestion de la Drôme pour la mise en conformité avec le Règlement Général de Protection des Données (RGPD)

Georges Roméo informe que la législation prévoit désormais la protection des données personnelles au moyen du Règlement Général de Protection des Données (RGPD). La commune qui utilise des données personnelles doit se mettre en conformité avec ce règlement. La communauté de communes, dans un souci de mutualisation de services a étudié diverses propositions de prestataires extérieurs et renvoie les communes vers le Centre de Gestion de la Drôme. Le CDG 26 propose une convention de mise à disposition d'un délégué à la protection des données pour 3 ans et prévoit une journée d'intervention en 2019 et une journée en 2021 pour un montant de 235 €/jour.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer cette convention avec le CDG 26.

Voté à l'unanimité

Convention d'adhésion au service commun « ressources administratives » de la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale

Georges Roméo rappelle que la communauté de communes met à disposition de la commune un agent chargée du classement des archives. Cet agent intervient régulièrement à la mairie. Il y a lieu de conventionner avec la communauté de communes pour cette mise à disposition sans contrepartie financière.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer cette convention.

Voté à l'unanimité**Proposition d'achat à Gérard Bonnet de la parcelle sise place du 22 février 1944**

Georges Roméo rappelle que la parcelle sur laquelle a été édifié le monument aux morts appartient à Gérard Bonnet qui attend de la mairie une proposition d'achat. Il propose de faire une offre sur la base des prix pratiqués antérieurement pour les transactions réalisées par la commune (aire de pique-nique, périmètre de protection des sources).

Annie Pascal demande quel est l'intérêt pour la commune d'acquérir cette parcelle. Georges Roméo répond que cela régularisera une situation factuelle.

Agnès Armand demande si en cas de désaccord, il y a possibilité d'aller vers une DUP (Déclaration d'Utilité Publique) : acte administratif, émanant du Préfet, reconnaissant le caractère d'utilité publique à une opération projetée, condition préalable à une expropriation pour cause d'utilité publique. Georges Roméo répond que cette possibilité existe mais qu'il est préférable de ne pas y recourir.

Le conseil municipal délibère en faveur d'une proposition à hauteur des précédentes acquisitions de la commune.

Voté à l'unanimité**Etude de faisabilité du projet éolien**

Georges Roméo rappelle la présentation faite par M. Robert de la Société RP Global sur la possibilité d'un projet éolien sur la commune. Il demande au conseil municipal s'il souhaite qu'une étude de faisabilité soit lancée par la société porteuse du projet, à ses frais. Il insiste sur le fait que la décision de concrétiser le projet sera laissée à la prochaine mandature en fonction du résultat de l'étude. Il rappelle que plusieurs communes ont été sollicitées et qu'à terme si la commune d'Eygalayes ne trouve pas de ressources supplémentaires, le regroupement de communes sera inévitable.

Marie-Laure Meirone souhaiterait avoir une comparaison avec un projet photovoltaïque, sur les parcelles d'affouage par exemple. Georges Roméo répond que la commune ne dispose pas de terrains qui se prêtent à l'installation de panneaux photovoltaïques.

Le conseil municipal délibère en faveur du lancement de l'étude de faisabilité.

Voté à l'unanimité**Questions diverses :**

- ⇒ Georges Roméo indique qu'il a reçu une demande d'installation d'un ralentisseur sur la route départementale devant la maison Rigeade, quartier Les Nègres. Un courrier sera adressé en ce sens au Département.
- ⇒ Georges Roméo indique qu'il a relancé M. Donzé du service des routes départementales pour l'aménagement de l'arrêt de bus au croisement de la route d'Eygalayes et de la D 542.
- ⇒ Georges Roméo sollicite des bénévoles pour l'installation des décorations de Noël. Comme l'an dernier, Nicolas Armand et Robert Meirone seront volontaires.
- ⇒ Georges Roméo informe que la cérémonie des vœux aura lieu le 06 janvier prochain à 16 heures.
- ⇒ Le petit journal sera finalisé la semaine prochaine.
- ⇒ Marie-Laure Meirone informe qu'elle se rendra jeudi à une réunion de commission de la communauté de communes sur les thèmes du SPANC et de la compétence « eau et assainissement ».
- ⇒ Marie-Laure Meirone interroge sur les problèmes d'eau de la fontaine. Georges Roméo répond qu'avec Christophe Chanu, ils ont trouvé une solution provisoire ; ils ferment la surverse pour déboucher ponctuellement. Il existe une fuite sur la canalisation de l'autre fontaine qui est actuellement fermée et au printemps, une solution pérenne sera apportée avec une entreprise compétente.

Fin du conseil municipal : 16H45

Georges Roméo clos le conseil municipal et il est convenu que les interventions du public soient portées sur le PV du conseil municipal sans citer les personnes.

Questions du public :

- ❖ Compteur Linky : une pétition circule avec un modèle de lettre à adresser à ENEDIS pour refuser la pose du compteur Linky. Georges Roméo précise qu'il a sollicité le SDED et ENEDIS sur cette question mais qu'il n'a obtenu qu'une fin de non-recevoir. Les particuliers peuvent interdire l'accès dans leur propriété aux agents d'ENEDIS pour le remplacement de leur compteur. Il est également précisé que les compteurs électriques, comme les compteurs d'eau, appartiennent à la mairie.
- ❖ Il est signalé qu'un arbre pousse à proximité du relais postier restauré depuis peu au croisement de la route d'Eygalayes et que cela risque de causer des dégâts à la toiture. Georges Roméo demandera à Christophe Chanu de vérifier.

Le secrétaire,

Marie-Laure MEIRONE